



CAPL n°2 du 08/10/2007

Liste d'aptitude de C en B

DECLARATION LIMINAIRE DU SNADGI-CGT

Depuis des années, la constitution des listes d'aptitude n'obéit qu'à une seule règle : le pouvoir discrétionnaire du Directeur. Quant aux critères retenus pour le choix final, opéré en CAP nationale, l'opacité est encore plus importante tant les appréciations figurant dans chaque dossier sont dithyrambiques.

L'abandon de règles claires et objectives ne permet pas aux agents d'avoir une lisibilité sur leur avenir professionnel. Le Directeur peut à son gré modifier le classement d'un agent chaque année.

Lors de sa mise en place, l'administration nous avait présenté la nouvelle notation comme un moyen de dégager une élite. Dès lors, nous pouvions penser que les triples 0,06 étaient des agents exceptionnels et supposés pouvoir légitimement prétendre un jour à la promotion par liste d'aptitude. Or, dans la pratique, il s'avère que certains de ces agents sont éliminés de la liste d'aptitude sur des critères obscurs et subjectifs, voir sur des doutes de l'administration sans aucun fondement.

Plus que jamais, l'introduction de nombreux critères subjectifs et de jugements arbitraires rendent la confection des listes d'aptitude trop souvent injuste.

La sélection par liste d'aptitude mise en place par la Direction Générale participe à une transformation progressive de la rémunération des fonctionnaires. Elle a décidé de développer la gestion au mérite, notamment par l'augmentation du nombre de postes offerts pour les listes d'aptitude.

Cette augmentation des postes offerts produit des effets pervers : elle est financée par des milliers de suppressions d'emplois C conjugués à des transformations de C en B.

Cela peut donner l'image d'une DGI qui se « re-qualifie », mais tel n'est pas le cas. Ce plan de re-qualification est loin de répondre aux revendications du SNADGI-CGT. Nous demandons un plan pluriannuel de transformations d'emplois qui doit permettre aux agents en poste de bénéficier du reclassement de leur poste de travail.

Pour toutes ces raisons, le SNADGI-CGT a toujours privilégié le mode de recrutement par concours et s'est clairement prononcé pour la transformation de la liste d'aptitude en un examen professionnel, mode de sélection beaucoup plus objectif.

En conclusion, seule une très faible minorité d'agents aura la chance de bénéficier d'un avancement par liste d'aptitude. Pour la grande majorité, il n'y a aucun espoir de reconnaissance de leurs qualifications et de progression de leur pouvoir d'achat.

Bien au contraire, les dernières annonces gouvernementales vont dans le sens du serrage de ceinture :

- aucune augmentation du point d'indice en 2007 et rien en vue pour 2008 ;
- hausse importante des denrées alimentaires, flambée des produits pétroliers ...
- nouveau plan de financement de la Sécurité Sociale avec de nouvelles franchises médicales qui pénaliseront d'autant plus les plus fragiles ;
- nouvelle réforme des retraites

Face à cela, le Président Sarkozy nous propose :

- une remise en cause des statuts des fonctionnaires et de la référence à la valeur du point d'indice qu'il juge obsolètes ;
- l'individualisation des rémunérations, avec la reconnaissance des mérites individuels
- « travailler plus pour gagner plus »

Cette démagogie gouvernementale, amplement relayée par tous les médias, frise l'indécence, surtout quand on la met en parallèle avec les cadeaux et les faveurs accordés au patronat et aux privilégiés.

Le SNADGI-CGT revendique donc, pour tous les agents :

- une revalorisation générale des salaires et l'ouverture de négociations sur la valeur du point d'indice
- le rattrapage de nos pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 (5,59 %)
- l'ouverture de négociations sur les carrières et la reconstruction de la grille
- de vraies politiques de solidarité sociale en matière de retraite et de protection sociale

LAON, le 08/10/2007.